



## **RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION**

### **Facebook « Concours La canneberge en vidéo – On tourne ! »**

1. Pour participer, cliquez sur J'aime ou commentez la publication sur le Facebook de l'Association des producteurs de canneberges du Québec Québec (ci-après « l'APCQ ») <https://www.facebook.com/apcq.notrecanneberge>.
2. Ce concours débute le 20 septembre 2018 et se termine le 2 décembre 2018, à 23 h 59.

#### **PRIX :**

Un sac porte-document à l'effigie de « Canneberge complice de votre cuisine » et une boîte-surprise de produits de la canneberge.

**VALEUR TOTALE DE CHAQUE PRIX : 27.25 \$**

#### **Conditions d'utilisation :**

- Cette offre ne représente aucune valeur marchande et ne peut être échangée, ni remboursée ou jumelée à aucune autre offre ou promotion.
- L'APCQ n'est pas responsable des bris causés par le service postal ou la perte du colis.

#### **MODALITÉS DU TIRAGE**

1. Il y aura un tirage au sort les lundis : 24 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 8 octobre, 15 octobre, 22 octobre, 29 octobre, 5 novembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre et 3 décembre à midi, au bureau de l'APCQ situé au 859, Ancienne Route de l'Église, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) G0S 1T0.
2. La personne dont « la participation » aura été tirée au sort parmi toutes personnes admissibles se verra attribuer le prix. Elle sera contactée via Facebook, courriel et/ou téléphone.
3. Advenant le cas où l'APCQ ne soit pas en mesure de contacter la personne gagnante dans un délai de deux (2) jours suivant la date du tirage, l'APCQ désignera au hasard une autre personne gagnante parmi toutes les participations admissibles reçues et procédera de la même manière jusqu'à ce qu'elle ait réussi à contacter la personne récipiendaire du prix.
4. Afin de pouvoir bénéficier du prix offert, la personne gagnante devra résider au Canada afin que l'APCQ puisse lui poster son prix.
5. Le concours s'adresse à tous les résidents canadiens ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province respective et résidant au Canada au moment de leur inscription.

## **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Ce concours est organisé par l'APCQ. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, le concours est ouvert aux résidents canadiens.
2. Par sa participation au concours, toute personne gagnante autorise, si requis, les organisateurs de ce concours publicitaire ou leurs agences, à utiliser son nom et/ou sa photographie, sans aucune compensation, à des fins publicitaires.
3. Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature soit elle dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
4. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
5. Les règlements du concours sont disponibles en fichier « PDF » pour téléchargement sur le site [notrecanneberge.com](http://www.notrecanneberge.com/Nouvelle/Detail/CONCOURS---La-canneberge-en-video---On-tourne) à l'adresse suivante :  
<http://www.notrecanneberge.com/Nouvelle/Detail/CONCOURS---La-canneberge-en-video---On-tourne>

APCQ

Septembre 2018